

ADEME STRATÉGIE

Novembre 2025 # 74



Data

ACT, en quelques chiffres

P. 2

Dossier

**ACT : une décennie à structurer
les plans de transition**

P. 3

La parole à

**Arnaud Marec, directeur
général d'ACT Solutions**

P. 8

ACT : la stratégie climat, moteur de résilience et de compétitivité



L'ÉDITO

**Sylvain Waserman,
Président-directeur général de l'ADEME**

À l'heure où certaines entreprises s'interrogent et où d'autres accélèrent leur décarbonation, la méthodologie ACT est l'une des trois priorités de l'ADEME pour accompagner le déploiement de la transition écologique, car la vision que je porte auprès des entreprises, c'est que nous pouvons faire de la transition écologique – et de la décarbonation en particulier – un avantage concurrentiel pour les entreprises françaises et européennes. ACT est l'outil qui peut matérialiser cet avantage concurrentiel déterminant. Depuis son lancement, la méthodologie ACT a déjà couvert plus de 2000 entreprises. Cette dynamique se poursuit et s'intensifie, avec plus de 2000 nouvelles évaluations prévues dès le début de l'année 2026 grâce à l'outil ACT Core. Cette période est déterminante pour de nombreuses entreprises : ACT favorise une transition bas carbone et renforce la compétitivité dans un monde économique qui se saisit pleinement des enjeux de la transition et de la décarbonation. Le partenariat renouvelé avec la Banque de France, le 1^{er} octobre 2024, illustre bien cette reconnaissance ; l'insti-

tution ayant qualifié ACT de meilleure méthodologie disponible sur le marché. Ainsi, la création d'une filiale dédiée constitue un levier essentiel pour accompagner ce changement d'échelle, en intensifiant les actions de formation et en élargissant le réseau de bureaux d'études offrant les services ACT en France et à l'international.

En 2025, ACT élargit progressivement sa démarche scientifique à de nouveaux domaines, comme la biodiversité et l'adaptation, tout en garantissant une compatibilité avec les données publiées par la CSRD. Dans le contexte de la proposition « Omnibus » de la Commission européenne, dont l'objectif est de simplifier et d'harmoniser le cadre réglementaire existant, ACT doit s'imposer comme un outil de référence pour accompagner la décarbonation des entreprises françaises, mais aussi pour leur permettre d'évaluer la crédibilité de leur trajectoire au regard des Accords de Paris.

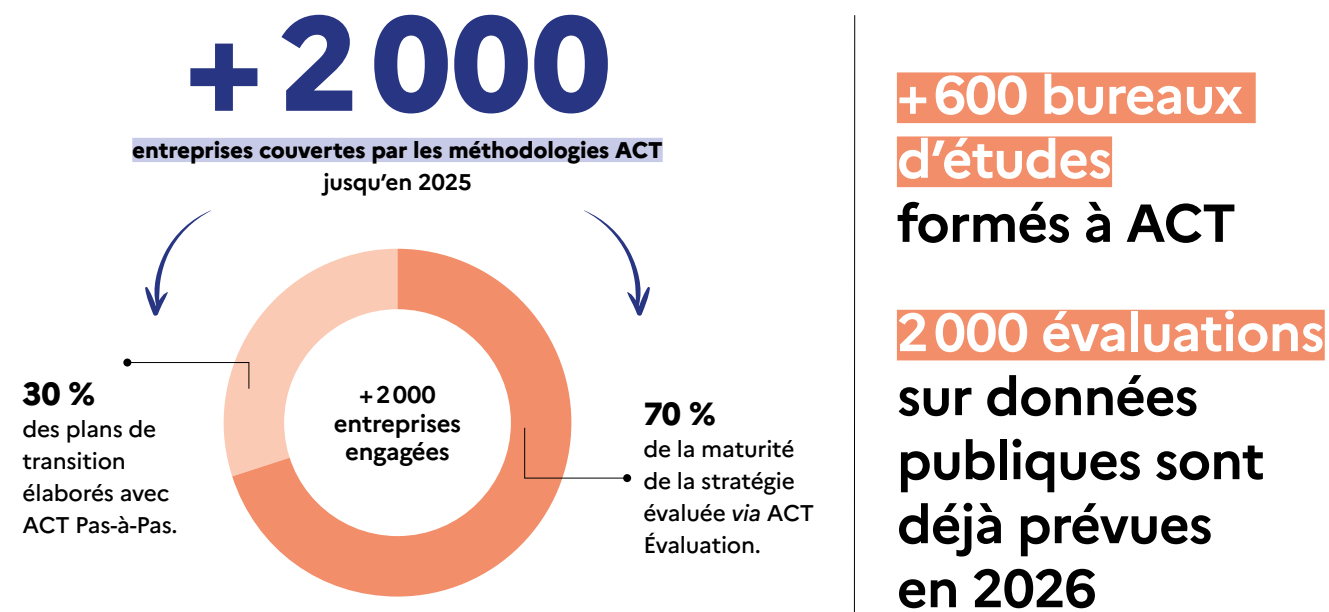
À l'international, en lien avec la *World Benchmarking Alliance*, ACT poursuit son essor auprès des acteurs économiques et institutionnels, avec l'ambition de devenir une référence incontournable dans les plans de transition.

En 2025, et pour les 10 ans de la méthodologie ACT, nous poursuivons notre engagement aux côtés des entreprises sur le chemin de la décarbonation. ●

ACT, en quelques chiffres

Lancée par l'ADEME lors de la COP21 en 2015, la méthodologie publique ACT (Accelerate Climate Transition) accompagne depuis dix ans les entreprises dans la construction, le pilotage et l'évaluation de leurs stratégies climatiques. Référentiel reconnu, ACT déploie deux approches complémentaires : ACT Pas-à-Pas, dédiée aux organisations dans l'élaboration progressive de leur stratégie de climat à partir de leur bilan carbone ; ACT Évaluation, qui mesure la crédibilité et l'alignement de cette stratégie avec les objectifs de l'Accord de Paris. ACT s'est imposée comme un cadre de référence permettant aux entreprises de transformer leur ambition climatique en actions concrètes, mesurables et créatrices de valeur.

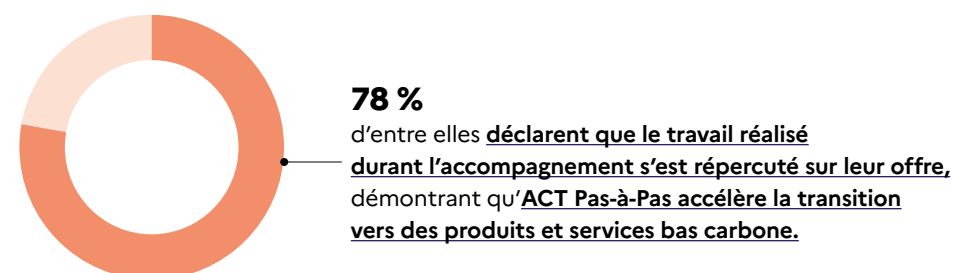
ACT se généralise : les perspectives pour 2026



L'accompagnement ACT Pas-à-Pas, et après ?

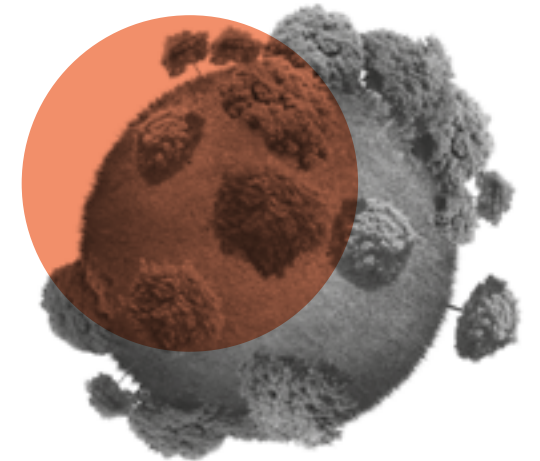
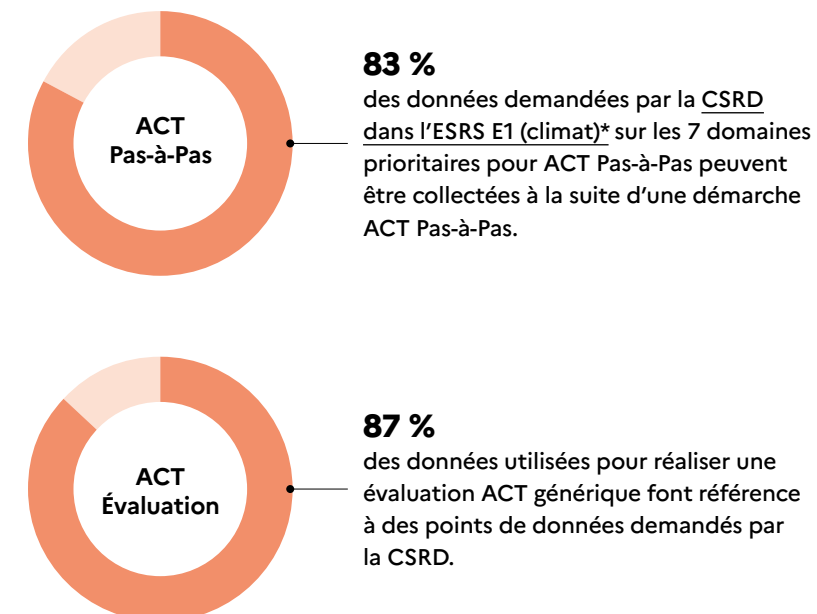
L'ÉTUDE D'IMPACT 2025 : 4 ANS APRÈS LE LANCEMENT D'ACT PAS-À-PAS, L'ADEME DÉVOILE LES PREMIERS RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE D'IMPACT RÉALISÉE SUR 101 ENTREPRISES.

Celle-ci a révélé que la démarche a permis aux entreprises participantes de structurer et d'accélérer leur stratégie de décarbonation.



- Parmi les entreprises ayant terminé la démarche il y a au moins un an, **près d'une sur deux** a pu saisir de nouvelles opportunités commerciales et/ou financières.
- Pour **86 %** des entreprises interrogées, la robustesse de la méthodologie a permis de valoriser leurs engagements en diffusant leur stratégie climat auprès de leurs clients, de leurs fournisseurs et/ou du public.
- **Près de sept entreprises sur dix** soulignent une réelle montée en compétences sur les enjeux climat.

GRÂCE À ACT, ALLIER PERFORMANCE CLIMATIQUE ET CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE



* Les ESRS (European Sustainability Reporting Standards) sont les normes européennes de reporting de durabilité adoptées par la Commission européenne dans le cadre de la directive CSRD. Les ESRS E1 concernent les informations liées aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

La Banque de France a choisi la méthodologie ACT Évaluation de l'ADEME pour construire son indicateur climat,

après un benchmark de tous les standards existants, considérant qu'il s'agit de la méthodologie la plus robuste et pertinente.



« Ce partenariat avec la Banque de France est pour nous une magnifique reconnaissance des travaux menés sur ACT. »

SYLVAIN WASERMAN

Source : La Tribune, « La décarbonation est l'opportunité d'inventer des modèles économiques innovants », 01/10/2024.

ACT : une décennie à structurer les plans de transition

Lancée en 2015 par l'ADEME, le CDP (Carbon Disclosure Project) et la World Benchmarking Alliance, ACT fournit aux entreprises une méthodologie robuste permettant de les accompagner dans la mise en œuvre et le pilotage de leur stratégie climatique.

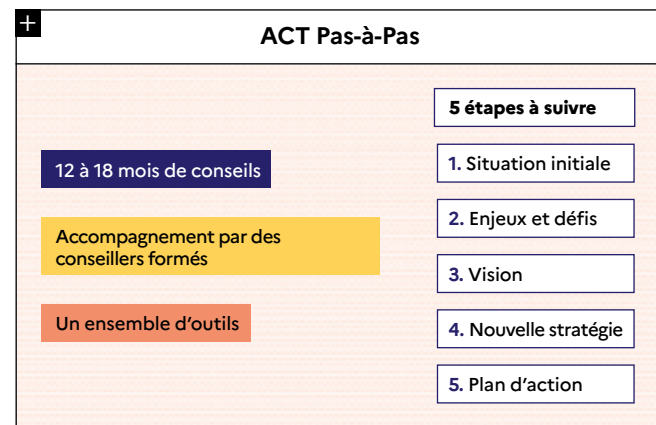
Entre 2020 et 2024, ACT s'est imposée comme un référentiel qui a été repris par les cadres de reporting internationaux sur les plans de transition climat : CSRD, UK TPT, normes ISRS. Aujourd'hui largement alignée sur les exigences de la CSRD, elle transforme le reporting en véritable outil de pilotage stratégique. Grâce à ACT, les entreprises engagées dans la transition peuvent renforcer leur compétitivité, anticiper les risques climatiques, valoriser leur réputation et saisir de nouvelles opportunités de croissance.

Agir dès maintenant avec ACT, c'est transformer vos obligations réglementaires en avantage concurrentiel durable !

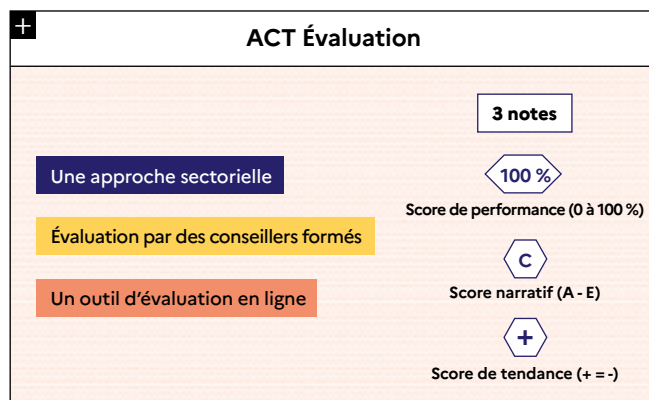
→ L'initiative ACT accompagne les entreprises dans leur parcours vers la neutralité carbone

Elle repose sur deux méthodologies :

- **ACT Pas-à-Pas** offre un référentiel structurant et pratique, qui guide les entreprises dans l'élaboration de plans de transition climatique à la fois ambitieux et alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris. C'est un véritable **outil de pilotage pour transformer les ambitions en actions concrètes. Avec ACT Pas-à-Pas, les entreprises disposent d'un accompagnement clair, pragmatique et reconnu, pour accélérer leur transition vers un modèle bas carbone et durable.**



- Dans le cadre d'un plan de transition global, **ACT Évaluation** permet d'**analyser et de mesurer la stratégie climatique de l'entreprise**. Elle constitue également un **gage de crédibilité**, renforçant la confiance des parties prenantes dans les engagements climatiques de l'organisation.



→ Un référentiel commun relie ACT Évaluation et ACT Pas-à-Pas et permet d'examiner en profondeur tous les piliers d'une stratégie climatique solide

- Sur le plan quantitatif, ACT évalue ou analyse l'ambition des objectifs de réduction, la trajectoire passée de l'entreprise, ainsi que les moyens mis en œuvre pour atteindre ses objectifs de réduction.
- Sur le plan qualitatif, la méthodologie analyse la gouvernance, l'engagement des fournisseurs et clients, et la transformation progressive du modèle d'affaires.

Quels sont les secteurs d'activité concernés ?

ACT Évaluation s'appuie sur **18 méthodologies sectorielles** qui offrent un cadre clair pour piloter l'action climatique des entreprises et aligner leurs stratégies sur des trajectoires bas carbone adaptées. Ces méthodologies permettent de comparer les objectifs et les trajectoires d'émission de chaque entreprise à un **benchmark sectoriel**, assurant ainsi une évaluation cohérente et adaptée à chaque domaine d'activité. En complément, la méthodologie générique, basée sur l'*Absolute Contraction Approach* (ACA)¹, s'adresse aux entreprises ne pouvant être rattachées qu'à un seul secteur. Elle impose à toutes un rythme identique de réduction des émissions, sans prendre en compte les spécificités sectorielles. La méthodologie ACT Pas-à-Pas propose un parcours applicable à tout secteur et toute taille d'entreprise, tout en reposant elle aussi sur des référentiels sectoriels distincts.

1. L'Absolute Contraction Approach est une méthode d'allocation d'objectifs de réduction des émissions qui repose sur l'idée que toutes les entreprises doivent réduire leurs émissions en proportion d'un objectif global de décarbonation aligné sur les trajectoires scientifiques.

→ ACT : de l'atténuation à l'adaptation, et bientôt à la biodiversité...

Les méthodologies ACT Pas-à-Pas et ACT Évaluation se concentrent sur l'atténuation du changement climatique.

Avec la montée en importance des enjeux environnementaux, ACT a élargi son périmètre : ACT Évaluation propose désormais une méthodologie spécifique pour accompagner les entreprises dans leur **adaptation aux impacts climatiques**. Une méthodologie dédiée à la **biodiversité** sera également publiée avant l'année 2026.

Les méthodologies ACT : le plan de transition climatique comme levier de transformation et d'innovation

Les méthodologies ACT – qu'il s'agisse du volet d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie climat ou de l'évaluation de la crédibilité de celle-ci – doivent être envisagées comme un levier de transformation, de résilience et de performance. Les enseignements qu'une entreprise retire d'une expérience ACT ne deviennent un avantage concurrentiel que s'ils sont réellement mobilisés comme moteur de changement. En s'appropriant pleinement les méthodologies ACT, une organisation peut gagner en crédibilité auprès de ses parties prenantes, s'adapter plus rapidement aux évolutions réglementaires et climatiques, et répondre aux attentes accrues du marché en matière de durabilité.

→ Un travail de recoupement entre ACT et la CSRD

Les *European Sustainability Reporting Standards* (ESRS), intégrés à la directive européenne *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), fixent un cadre exigeant de transparence pour les entreprises sur leurs impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ces normes s'appuient sur plus de 200 points de données sur le pilier climatique, qu'ils soient qualitatifs (informations narratives, comme la description des politiques de respect des droits humains) ou quantitatifs (chiffres, pourcentages, montants...). Nous avons réalisé un travail de mise en correspondance entre le référentiel ACT et la CSRD afin d'explorer les points de convergence et les zones de recoupement.

L'articulation d'ACT Évaluation avec la CSRD

- **87 % des indicateurs ACT Générique** trouvent une référence dans les ESRS, sous réserve d'un reporting conforme aux exigences réglementaires.
- Les **13 % restants** concernent soit des indicateurs de faible poids (ex. : dépenses R&D), soit des données généralement externes à l'entreprise².

2. Pour approfondir : <https://actinitiative.org/cartographie-du-recoupement-entre-le-referentiel-csrd-et-act-evaluation/>

3. DR = disclosure requirement.

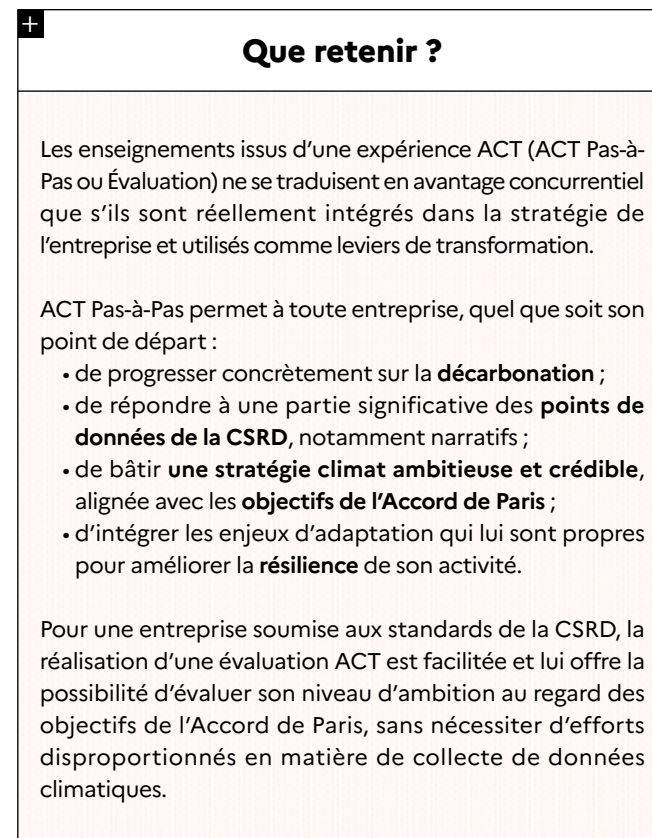
4. Pour approfondir : <https://actinitiative.org/article-csrd-et-act-pas-a-pas/>

L'identification et l'accompagnement aux enjeux d'adaptation constituent également un volet central. La méthodologie ACT Pas-à-Pas entend élargir son périmètre pour intégrer ce pilier environnemental. Elle permet d'identifier les impacts et seuils associés aux risques physiques, afin de construire une stratégie climat complète, combinant objectifs de réduction des émissions et finalités d'adaptation.

L'articulation d'ACT Pas-à-Pas avec la CSRD

L'accompagnement ACT Pas-à-Pas permet déjà aux entreprises de couvrir une part significative des exigences climat de la CSRD (ESRS E1) :

- **9 DR³ sur les 12** constituant l'ESRS E1 sont abordés, de façon plus ou moins complète ;
- **83 % des points de données issus des 7 DR** considérés comme prioritaires pour ACT Pas-à-Pas sont abordés ;
- **38 % des points de données climat au total couverts**, les autres relevant de thématiques hors périmètre de l'initiative (ex. : puits de carbone, tarification du carbone)⁴.



Pour une entreprise soumise aux standards de la CSRD, la réalisation d'une évaluation ACT est facilitée et lui offre la possibilité d'évaluer son niveau d'ambition au regard des objectifs de l'Accord de Paris, sans nécessiter d'efforts disproportionnés en matière de collecte de données climatiques.

Retours d'expérience sur les méthodologies ACT

MAGALIE SÉRON,
déléguée RSE GRDF

ACT Évaluation

« En 2024, trois ans après sa première évaluation ACT, GRDF a dévoilé son nouveau **projet d'entreprise, "Mission Décarbonation", qui place l'entreprise dans une trajectoire de décarbonation alignée avec les Accords de Paris.** Au-delà de cette ambition, **inédite pour le secteur Oil & Gas,** nous avons souhaité avoir un second regard sur **la cohérence et la crédibilité des moyens déployés pour la mise en œuvre de notre stratégie.** Plébiscitée par plusieurs de nos parties prenantes, la méthodologie ACT Évaluation s'est imposée comme une évidence, car elle offrait un cadre exigeant qui permettait d'évaluer non seulement nos objectifs, mais également la crédibilité de notre plan de transition et de nos marges de progrès. En effet, l'un des atouts majeurs et différenciants du référentiel ACT réside dans sa capacité à pouvoir évaluer des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs. À ce titre, plusieurs des actions menées depuis la dernière évaluation ont pu être valorisées :

- **des réductions des émissions de méthane, et plus globalement des émissions absolues sur les scopes 1 et 2** (-37 % entre 2009 et 2024), conduisant à un rehaussement de l'objectif 2030 de -30 % à -50 % par rapport à 2009 sur ce périmètre ;
- une part importante de nos investissements **R&D consacrés à la transition bas carbone, avec 69 %** des projets concernés ;

PIERRE-YVES BURLOT,
directeur développement durable du groupe Séch  Environnement

ACT Pas-à-Pas – Des témoignages d'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie climatique

« Nous avons utilisé ACT Pas-à-Pas pour construire un plan de transition robuste et nous sommes ravis de la démarche ! ACT a été pour nous, à la fois un outil stratégique pour penser la résilience du groupe dans le temps, tout autant qu'un outil de pilotage et de suivi opérationnel, au quotidien, de la réalité des actions de transition que nous menons. La rigueur scientifique de la méthode et sa capacité à s'adapter à tous les secteurs ont favorisé l'adhésion de l'ensemble de

- la perspective de **multiplication par 5** de la production de gaz vert d'ici 2030, afin de verdir rapidement le mix distribué à hauteur de **20 %** ;
- le déploiement de notre **programme de sobriété énergétique et de maîtrise de l'énergie** auprès de nos clients, et plus largement notre engagement sur toute la chaîne de valeur : clients B2B & B2C, fournisseurs & prestataires, partenaires internationaux...

Au-delà des chiffres, ACT nous permet de mettre en avant la **mobilisation de toutes les équipes nationales et régionales** dans la réalisation effective de notre plan de transition. En ce sens, elle constitue un formidable **levier de mobilisation interne.** Elle met également en avant nos initiatives pour **accompagner l'ensemble de nos parties prenantes dans la décarbonation** – collectivités, clients, fournisseurs et partenaires européens – à travers des actions ciblées, difficilement valorisables dans d'autres labels.

La méthodologie ACT Évaluation permet d'objectiver et de crédibiliser la robustesse de notre plan de transition. Par son exigence et son exhaustivité, ACT a permis de confirmer que GRDF, distributeur historique de gaz fossile, était un **acteur pleinement engagé dans une dynamique de transition** pilotée, partagée et **alignée avec les objectifs des Accords de Paris.** »

l'organisation, des instances de gouvernance jusqu'aux équipes opérationnelles, permettant ainsi de diffuser en profondeur les enjeux de la transition au sein de l'entreprise. Enfin, **ACT a eu pour nous un réel intérêt financier,** car la démarche environnementale amorcée grâce à cette méthode nous a permis de bénéficier de conditions très avantageuses lors du *green bond*¹ lancé par le groupe en mars 2025 », conclut-il.

1. Les green bonds sont des émissions obligataires permettant de financer des investissements respectant des exigences strictes en matière de durabilité tout en protégeant les investisseurs.

Une méthodologie reconnue à l'international

Depuis dix ans, ACT construit sa reconnaissance à l'international, pas à pas, partenariat par partenariat. Aujourd'hui, son cadre méthodologique est soutenu par les Nations unies, l'OCDE et le Climate Bonds Initiative, autant de références qui légitiment sa valeur et ouvrent la voie à un déploiement à grande échelle.

Cette reconnaissance s'enrichit cette année de l'éligibilité officielle attribuée par la *Science Based Targets Initiative, Financial Institutions Net-Zero Standard* (FINZ) qui confirme qu'ACT permet aux entreprises d'aligner leurs plans sur des trajectoires 1,5 °C en combinant ambition, crédibilité et prospective. Pour les organisations, c'est un repère solide pour passer de l'intention à l'action, tout en donnant confiance aux parties prenantes.

ACT Évaluation est déjà utilisée largement par la *World Benchmarking Alliance* (WBA), qui a évalué les plans de transition de plus de 450 entreprises à travers le monde. Une démonstration concrète que la méthodologie est un outil opérationnel capable de refléter la maturité des plans de transition sectoriels dans différents pays. En 2025, le WBA s'est fixé une nouvelle ambition : évaluer les 2000 entreprises les plus influentes (SDG2000) sur leur responsabilité dans la transition vers une économie durable et bas carbone avec ACT. Les évaluations seront publiées en janvier 2026.

Pour rendre ACT pleinement opérationnel sur le terrain, un nouveau modèle de partenariats est déployé. Au Brésil, au Japon et en Italie, des cabinets accompagnent entreprises et consultants dans l'adoption des méthodes ACT. Leur rôle est unique et commun : former, guider et soutenir les équipes pour mettre en œuvre concrètement les plans de transition, tout en adaptant la méthodologie aux réalités locales. Ces trois premiers partenariats posent les bases d'une expansion internationale ambitieuse, avec de nouvelles collaborations qui seront annoncées dans les mois à venir.



2025 sera également l'occasion de marquer symboliquement les dix ans d'ACT lors de la COP au Brésil. Dix ans de construction, de déploiement et d'impact. Dix ans pour inspirer les entreprises à transformer leurs pratiques, structurer leurs plans et accélérer la transition bas carbone, partout dans le monde.

ACT à l'international n'est pas seulement un cadre méthodologique : c'est un levier concret pour passer de la stratégie à l'action, combiner rigueur scientifique et adaptation locale, donner aux entreprises les moyens de faire de leurs ambitions climatiques une réalité mesurable et crédible.



Les méthodologies ACT reconnues par le standard SBTi FINZ

Qu'est-ce que le FINZ ?

Le *SBTi Financial Institutions Net-Zero Standard* (FINZ) est un référentiel qui permet aux institutions financières de faire reconnaître la qualité de leur stratégie climat. Il met l'accent sur des indicateurs prospectifs, comme la part des flux financiers alloués à des entreprises et actifs alignés, plutôt que sur les seules émissions financées, ce qui favorise un financement ciblé des secteurs en transition.

ACT et le FINZ

Le SBTi a publié un document listant les différentes méthodologies qui permettent, selon le standard FINZ, d'attester qu'une entreprise est en transition ou qu'un actif est bas carbone. La méthodologie ACT Finance a été validée par le FINZ selon cinq critères : qualité de la gouvernance et transparence, pertinence de la méthodologie d'alignement, couverture des activités, alignement avec les scénarios 1,5 °C et intégration d'indicateurs prospectifs. Cette reconnaissance renforce la crédibilité d'ACT et facilite son adoption par de nombreuses institutions financières, en amont des décisions d'investissement ou pour suivre la progression d'entreprises déjà en portefeuille.

La filiale ACT Solutions : un accélérateur pour la diffusion de la méthodologie

BIOEXPRESS



ARNAUD MAREC, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ACT SOLUTIONS

Arnaud Marec prend la tête d'ACT Solutions fin 2024, au lancement de cette première filiale de l'ADEME, créée pour accélérer le déploiement d'ACT dans le monde. Spécialisé en conduite du changement, il a passé plus de 15 ans dans différentes fonctions managériales dans l'industrie et 5 ans comme consultant sur les sujets de transition environnementale à la tête de son cabinet.

Une filiale ACT à l'ADEME : pour quoi faire ?

Arnaud Marec — En 2024, l'ADEME a créé ACT Solutions pour accélérer le développement d'ACT, en France et à l'international. La création d'une filiale est une preuve supplémentaire de la capacité d'innovation de l'ADEME. Elle nous permet de conserver une gouvernance commune tout en déployant nos missions avec la plus grande efficacité : d'un côté, l'expertise de l'ADEME, de l'autre, une relation directe et agile avec le monde économique.

Quel objectif vous êtes-vous fixé en tant que directeur général ?

A. M. — Mon objectif est clair : atteindre plus d'entreprises, plus rapidement, tout en renforçant la notoriété et la reconnaissance d'ACT auprès des sociétés, des fédérations professionnelles et des acteurs sectoriels. La filiale joue aussi un rôle de centre d'expertise, en faisant le lien entre les retours du terrain et l'amélioration continue de la méthodologie.

Quelles sont les missions d'ACT Solutions ?

A. M. — Notre ambition est de faire d'ACT le standard de référence. Concrètement, cela passe par plusieurs leviers : la structuration et le développement des formations, la gestion des licences, l'animation d'un écosystème croissant d'acteurs – des petits cabinets aux grandes entreprises de conseil – et un dialogue permanent avec les entreprises. Nous travaillons main dans la main avec les équipes méthodologiques de l'ADEME pour adapter ACT aux enjeux économiques concrets des entreprises, tout en restant fidèles à l'exigence scientifique de la méthodologie.

Quels résultats pouvez-vous communiquer après cette première année ?

A. M. — Les résultats sont très encourageants : un nombre accru de formations déployées, une communauté de licenciés en forte croissance et particulièrement active, de nouveaux services comme la revue d'évaluation pour contribuer à la diffusion d'ACT, et même un tour de France des entreprises en région, avec le président de l'ADEME, pour échanger directement avec les dirigeants sur la transition.

Et demain ?

A. M. — Nous devons poursuivre sur cette lancée, portés par une belle dynamique collective. Les bases sont solides et nous sommes prêts à accélérer encore davantage pour faire d'ACT un standard incontournable !

« Notre ambition :
faire d'ACT le standard
de référence. »

ARNAUD MAREC



ADEME STRATÉGIE



Directeur de la publication : Baptiste Perrissin-Fabert – Rédactrice en chef : Stéphanie Guignard – Rédactrice : Romane Delevoise
Photos : ADEME, Getty Images, Noun Project. Conception et réalisation : beariideas
ISSN : 1954-3794 (en ligne) – Réf. : 012906 – novembre 2025.
Retrouvez les lettres ADEME Stratégie sur infos.ademe.fr

[Vous souhaitez vous abonner à la lettre ?](#)
[Le formulaire est accessible ici.](#)

